

# CIRCONSCRIPTION : HG1 – SESSION AGRÉMENT ACCOMPAGNEMENT PISCINE

Madame, Monsieur,



Tous les ans nous emmenons vos enfants à la piscine afin de leur donner les bases du savoir nager. Cet enseignement si important ne peut pas se faire sans votre aide.

Vous pouvez participer à l'encadrement de l'enseignement de la natation à l'école conformément à la circulaire de juillet 2011 sous la responsabilité de l'enseignant de la classe concernée.

Votre collaboration est soumise à **l'agrément** de Monsieur le Directeur Académique après participation à une session de formation d'une durée de **3 heures** animée par des Conseillers Pédagogiques en EPS, composée d'une partie théorique et d'une partie pratique.

**La partie théorique** comprend une information sur :

- la réglementation en vigueur dans le premier degré,
- le rôle de chacun des adultes participant à l'encadrement,
- la sécurité des élèves,
- les bases d'une progression dans l'apprentissage du " savoir nager ".

**La partie pratique** (en piscine) comprend notamment :

- un test vérifiant votre aisance dans l'eau constitué d'un parcours de 25 m en nage libre après départ du bord (sauté ou plongé) et la recherche d'un objet immergé à environ 2 m de profondeur,
- la découverte de quelques situations proposées aux élèves,
- des situations spécifiques à l'adaptation au milieu aquatique.

→ Elle nécessite donc de « savoir nager » c'est-à-dire que vous devez être capable de vous déplacer dans l'eau avec aisance sur 25m.

---

## Inscription à la session en vue d'obtenir l'« agrément natation »

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date naissance. \_\_\_\_\_

Mère, père, autre (rayer les mentions inutiles) de l'enfant \_\_\_\_\_ en classe de \_\_\_\_\_

**Je désire participer à la formation** du :

- Vendredi **4 décembre à la piscine Nakache** à Toulouse de 14h à 17h.  
RDV dans le hall d'accueil de la piscine à 13h55.

Pensez à vous munir d'une tenue de bain : **Maillot (slip de bain pour les hommes)** et **bonnet** (obligatoire) et d'un masque (sanitaire, pas un masque de plongée !). **Inutile** d'appeler les bassins pour demander des informations sur les agréments, les personnels de la mairie n'étant pas informés.

# CIRCONSCRIPTION : HG1 – SESSION AGRÉMENT ACCOMPAGNEMENT PISCINE

Madame, Monsieur,



Tous les ans nous emmenons vos enfants à la piscine afin de leur donner les bases du savoir nager. Cet enseignement si important ne peut pas se faire sans votre aide.

Vous pouvez participer à l'encadrement de l'enseignement de la natation à l'école conformément à la circulaire de juillet 2011 sous la responsabilité de l'enseignant de la classe concernée.

Votre collaboration est soumise à **l'agrément** de Monsieur le Directeur Académique après participation à une session de formation d'une durée de **3 heures** animée par des Conseillers Pédagogiques en EPS, composée d'une partie théorique et d'une partie pratique.

**La partie théorique** comprend une information sur :

- la réglementation en vigueur dans le premier degré,
- le rôle de chacun des adultes participant à l'encadrement,
- la sécurité des élèves,
- les bases d'une progression dans l'apprentissage du " savoir nager ".

**La partie pratique** (en piscine) comprend notamment :

- un test vérifiant votre aisance dans l'eau constitué d'un parcours de 25 m en nage libre après départ du bord (sauté ou plongé) et la recherche d'un objet immergé à environ 2 m de profondeur,
- la découverte de quelques situations proposées aux élèves,
- des situations spécifiques à l'adaptation au milieu aquatique.

→ Elle nécessite donc de « savoir nager » c'est-à-dire que vous devez être capable de vous déplacer dans l'eau avec aisance sur 25m.

---

## Inscription à la session en vue d'obtenir l'« agrément natation »

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date naissance. \_\_\_\_\_

Mère, père, autre (rayer les mentions inutiles) de l'enfant \_\_\_\_\_ en classe de \_\_\_\_\_

**Je désire participer à la formation** du :

- Vendredi **4 décembre à la piscine Nakache** à Toulouse de 14h à 17h.  
RDV dans le hall d'accueil de la piscine à 13h55.

Pensez à vous munir d'une tenue de bain : **Maillot (slip de bain pour les hommes)** et **bonnet** (obligatoire) et d'un masque (sanitaire, pas un masque de plongée !). **Inutile** d'appeler les bassins pour demander des informations sur les agréments, les personnels de la mairie n'étant pas informés.